

LA CHARTE COMMUNALE

ès la fin du XI° siècle, Cambrai obtient de son évêque une charte communale. Des mouvements populaires gagnent les Évêchés de Picardie : Saint-Quentin, Beauvais, Noyon, Laon, Amiens et Soissons.

Noyon avait, depuis 1098, pour Évêque : Baudry de Sarchainville, un enfant du pays qui connaît bien son évêché. Il avait écrit que : « L'église avait été jetée dans de nombreux naufrages et opprimée dans les tempêtes des persécutions ». La population, bien calme, devait contribuer à assurer la tranquillité de l'église. Dans une lettre pastorale, en 1108 (ou 1109), il accorde aux bourgeois une charte communale. C'est en fait une reconnaissance de coutumes et de droits que chacun revendique. Les bourgeois, prenant une importance économique, commençaient à se réunir pour gérer les intérêts des habitants sans en référer à l'autorité du Seigneur. De là naît une « communia » ou « commune ». La communauté de bourgeois est gérée par des magistrats électifs. Nous ne connaissons cet accord que par une charte de Louis VII Le jeune qui la confirme en 1140. Le texte ne nous sera copié que dans une confirmation de Philippe-Auguste en 1191. Dans de graves circonstances, les bourgeois pouvaient se réunir aux cris de « commune » et faire respecter leurs droits. Le maire et les 30 jurés géraient la ville selon les coutumes, présidaient le tribunal municipal, exigeaient des bourgeois, propriétaires de régler les charges communales par la taille et d'entretenir remparts et fossés. Les clercs et les nobles ne dépendaient pas de cette organisation. On se réunit dans un hôtel de ville, au dessus d'une halle sur la grand-place.

NOYON AVAIT SON BEFFROI

Un beffroi est alors construit et nous savons qu'il fut détruit par l'incendie de 1293 et

que la reconstruction fut celle d'un bâtiment léger. L'annaliste Levasseur nous dit qu'un beffroi fut construit en 1328 pour participer à la défense de la ville. L'église de Novon reconnaissait le droit de prélever des pierres dans les carrières de Rethondes, Larbrove et Saint-Siméon.Cette preuve d'autonomie et des droits communaux était située au Sud-Ouest de l'actuelle fontaine. C'était une tour carrée (haute de plus de 30 mètres) avec comble couvert en ardoises. Au dessous se trouvaient des basses-fosses ou prisons, au rez de chaussée des latrines publiques, l'escalier... Au premier étage, une grande salle, où siégeaient parfois les « assesseurs de taille » et où les argentiers présentaient les comptes. Tout en haut : « la cambrette » du veilleur de nuit permettait d'assurer une permanence. Une lampe « lampier » brûlait toute la nuit. Dans le clocher octogonal, il y avait deux cloches : la grosse qui avertissait des dangers et de l'approche d'un ennemi et la petite dite « cloche du ban » ou « bancloque » destinée à appeler le peuple aux délibérations communal ou lors des exécutions capitales. Il est important de disposer de ce droit laïc. indépendant des sonneries d'églises.

Il y a aussi une horloge. Charles V avait établie qu'elle devait sonner « par points » toutes les heures. Parmi les bannières de cuivre se trouvait celle montrant les armoiries de Noyon. Il y eut des réparations au XV^e siècle.

LE BEFFROI DOIT ÊTRE RASÉ

En 1552, l'incendie provoqué, dans toute la ville, par les Hongrois de Marie d'Autriche entraîne un désastre, encore aggravé, par les Espagnols, en 1557. La commune, qui a depuis le XIII° siècle de graves problèmes financiers, est ruinée. La tour n'est pas réparable et est rasée.

En 1768, Lucas raconte que, lors du pavage

de la place, il y avait « une forte partie de souterrains qui servoient de prisons... ». Vers 1930, on trouva un souterrain, parallèle à l'hôtel de ville voûté sur 25 mètres de long, 4 mètres de large et haut de 1 mètre, se dirigeant vers la rue Saint-Eloi. En 1789, Noyon devient une commune comme toutes les autres.

Voilà pourquoi nous n'avons plus que le petit clocheton de l'hôtel de ville et que nous n'avons pas mérité de concourir, en 2005, avec les 56 beffrois de Belgique et du Nord de la France qui ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.



Vue de la place de l'Hôtel de ville au XVIII* siècle après la destruction du beffroi

Il y en a six en Picardie : Abbeville (datant de 1209), Amiens (1406), Doullens (1363), Lucheux (XII°), Rue (XV°) et Saint-Riquier (1126). ■

Docteur Jean Lefranc Vice-président de la Société historique, archéologique et scientifique de Noyon www.societe-historique-noyon.fr